

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
 SAUMUR :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 an . . . . . 25 fr.  
 six mois . . . . . 13  
 trois mois . . . . . 7  
 On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

Annances, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

22 Juin 1876.

## Bulletin politique.

Des ministres exerçant ouvertement une pression sur une Chambre en matière d'élection et travaillant brutalement contre un candidat au profit d'un autre, c'était déjà bien hardi ; mais ces mêmes ministres se vengeant de l'élection faite contre leur gré en révoquant des agents notoirement dévoués au chef de l'Etat, c'est plus extraordinaire encore. On veut punir le Président de s'être permis d'exprimer un désir, et punir le Sénat d'avoir voté librement. Et comme on suppose que la majorité du Sénat entend demeurer fidèle aux idées d'ordre et d'honnêteté publique, on pense lui jouer un bon tour en écartant de l'administration les hommes qui ont fait preuve d'attachement aux saines doctrines. Est-ce une nouvelle politique que l'on veut ainsi inaugurer, et ce système que nous ne voulons pas qualifier, prendra-t-il le caractère d'une institution ? Revêtue de la forme constitutionnelle, elle espère s'accréditer. Mais cette forme qu'elles affectent est tout le contraire d'une vérité. On ne saurait faire du Président de la République un patient entouré d'honneurs, et rien n'est moins constitutionnel que la tendance très-visible à compter pour peu le Sénat.

Le cabinet prend de plus en plus son point d'appui dans la majorité républicaine de la Chambre des députés ; c'est à elle qu'il aspire à donner satisfaction. Les publicistes qui parlent au nom de cette majorité veulent bien continuer à protéger le ministère, mais à condition qu'il fera toujours leurs affaires. Ils lui demandent de « redoubler d'énergie » et de prouver, par une série d'actes, aux « intransigeants qu'ils seront absolument impuissants à changer le cours naturel » des choses. Mais laissons parler le journal de M. Gambetta :

« Cette fermeté des ministres facilitera le rôle des républicains dans la Chambre des députés. Ils ne demandent pas mieux que de continuer leur confiance au cabinet et de l'appuyer par leurs votes. Cette étroite union, qui rendra entièrement vaine toute tentative de la réaction, dépend uniquement de l'attitude des ministres. S'ils savent chercher leur force là où elle est réellement, c'est-à-dire dans la volonté du pays, représentée par la majorité républicaine du Parlement, il leur est très-facile de déjouer toutes les entreprises de la coalition de droite et de maintenir la politique dans une voie de stabilité et de progrès.

« Au contraire, toute apparence de concession, tout symptôme de faiblesse envers des hommes qui ne rêvent que le bouleversement de nos institutions, aurait pour effet immédiat d'encourager le mal et de paralyser le bien. Il serait extrêmement difficile, sinon impossible, à la majorité républicaine de soutenir un cabinet qui, en présence des provocations de ses adversaires, ne saurait pas répondre par des actes rassurant le pays. La France demande une direction droite et uniforme ; elle a assez de ces inclinaisons tantôt d'un côté tantôt de l'autre, qui, depuis cinq ans, ont stérilisé ses forces et déjoué ses desseins. Elle a déclaré

qu'elle voulait vivre en République et ne plus revenir en arrière.

« C'est pourquoi un cabinet avisé ne verra dans des incidents comme celui de ces derniers jours qu'un motif de plus de persévérer dans sa ligne et de resserrer son union avec la Chambre des députés. Tant que le gouvernement et les élus du suffrage universel s'appuieront les uns sur les autres, que peuvent les efforts d'une poignée d'intrigants ? »

Voilà qui est net. La majorité républicaine soutiendra le cabinet tant qu'il se conduira en bon républicain, en serviteur docile de M. Gambetta. Il y aurait refus de concours en présence de « toute apparence de concession, » de « tout symptôme de faiblesse. » Le ministère ne doit pas s'y tromper ; il lui est signifié que la condition expresse du concours, c'est la rupture définitive avec cette grande portion de la société française désignée sous le nom de « parti conservateur, » et contre laquelle le radicalisme dirige tous ses coups.

Quelques faibles et téméraires que soient parfois nos ministres, il est peut-être des limites qu'ils ne franchiront pas, un moment viendra donc nécessairement où les bons républicains leur déclareront qu'ils ne sont pas à la hauteur des temps nouveaux, et dès lors la majorité cherchera des hommes mieux taillés à son image.

La situation ministérielle peut se résumer ainsi : ne pas tenir compte des désirs du maréchal, ne pas s'inquiéter des résistances honnêtes du Sénat, se rapprocher de plus en plus de la gauche ou des gauches, car les gauches abondent.

Cette politique est l'anarchie dans le gouvernement, la désertion de l'intérêt social et la complaisance se prolongeant jusqu'à la catastrophe. Quelle noble manière de rester fidèle aux « saintes lois de la religion, de la morale et de la famille ! »

## Chronique générale.

La revue passée par le maréchal de MacMahon a eu son retentissement à l'étranger. Les journaux allemands ont reçu de leurs correspondants parisiens des renseignements sur la tenue de nos soldats et sur l'état de notre matériel. Et nous devons dire que le ton quelque peu aigre de nos confrères d'outre-Rhin est fait pour nous donner de la satisfaction.

La Post de Berlin confesse que les progrès faits par notre armée sont considérables, et que, si l'infanterie française ne manœuvre pas avec la précision des bataillons prussiens, tout cela tient uniquement à la manière dont on l'exerce.

La façon de combattre des Français n'est pas la même que celle des Prussiens, elle permet plus de laisser aller, sans que la discipline y perde. La mobilité et la vivacité sont les précieuses qualités de notre infanterie, tandis que la valeur des troupes prussiennes réside dans la régularité de leurs mouvements.

Nous devons donc nous réjouir en pensant que notre force militaire s'accroît de jour en jour, et qu'à Berlin on commence à faire cas de nous. Après une si longue éclipse de gloire, l'armée française va bientôt reprendre son rang parmi les forces les plus considérables de l'Europe. Et cette résurrection n'inquiétera personne, car notre

armée doit être désormais une sauvegarde pour notre pays et non une menace pour nos voisins.

La loi sur l'enseignement va venir à l'ordre du jour du Sénat. On a dit que la droite se proposait de demander le renvoi de la discussion à six mois. Cette proposition sera évidemment combattue très-vivement par la gauche ; mais elle pourrait bien rallier les voix de bon nombre de sénateurs qui, tout en étant disposés à voter la loi, seront fort aises de ne pas se prononcer officiellement dès à présent, et de faire acte d'opposition à la Chambre des députés, en reculant l'examen de la loi et par conséquent son application. Toutefois nous ne croyons pas que les partisans de l'ajournement réussissent.

Des bruits très-contradictoires circulent sur les dispositions du ministère. Selon les uns, il posera la question de cabinet s'il est nécessaire ; selon les autres, quand même la loi serait rejetée par le Sénat, M. Waddington ne donnerait pas sa démission. Voilà qui est exagéré ; il est bien certain que le rejet de la loi sur l'enseignement provoquerait une crise ministérielle, et que, sinon tous les ministres, du moins plusieurs seraient obligés de se retirer.

La gauche veut à tout prix le renvoi du ministre de la guerre.

On machine en ce moment un moyen de le faire tomber ; on cherche une interpellation.

Les rancunes électorales de la gauche, en cette circonstance, donnent une médiocre idée non-seulement de son libéralisme, mais de son patriotisme.

La France dit : « Il est certain que M. de Cissey ne conservera pas longtemps son portefeuille. »

La Victoire de la démocratie objurgue ainsi le ministère et la Chambre des députés : « Il nous paraît impossible que le ministre sénateur qui est tombé si providentielle-ment malade le jour du scrutin continue à faire partie du gouvernement. Si sa dignité ne lui indique pas ce qu'il a à faire, c'est à la Chambre qu'il appartient, à la première occasion, de lui signifier. »

Comme toutes les haines politiques qui poussent ces cris contre le ministre de la guerre sont bonnes pour l'armée et opportunes devant l'étranger !

M. de Cissey, conformément à la décision prise pour les manœuvres de l'armée russe, vient de nommer une commission composée également d'un général et de deux colonels chargés de se rendre en Moravie pour suivre les grandes manœuvres que l'armée autrichienne doit exécuter sous la direction directe de l'empereur François-Joseph.

On annonce que, pour se venger à sa façon de l'élection de M. Buffet, la majorité républicaine dans la Chambre des députés invalidera les élections de M. de Mun, de M. de la Rochejaquelein et de M. Peyrusse.

M. Alexandre Rey, qui vient d'être nommé préfet du Var, est un vétéran de 1848. Rédacteur de l'ancien National avec Armand Marrast, représentant du peuple pour le

département des Bouches-du-Rhône à la Constituante de 1848, M. Rey avait repris sa plume en 1871 au journal la Nation souveraine.

Dans ces derniers temps, il rédigeait le Bien public, alors que ce journal était l'organe de M. Thiers, et on se rappelle qu'il n'était pas toujours très-respectueux envers le chef actuel de l'Etat dont il accepte aujourd'hui de devenir le représentant dans le Var.

M. Rey avait eu avec sa rédaction des démêlés qui ne pouvaient manquer de faire un peu l'amusement de la galerie. Aujourd'hui il va évangéliser le Var ; nous lui souhaitons moins de tribulations qu'à la rédaction du Bien public.

Au sujet du caractère que donne la presse officieuse aux dernières nominations préfectorales, on lit dans le Soleil :

« Si nous en sommes là, jusqu'où irons-nous ! Si chaque fois que la droite du Sénat aura cru de son devoir, de son honneur, de sa dignité, de sa conscience d'émettre un vote qui déplaira au ministère, celui-ci se croit obligé de destituer quatre préfets pour faire contre ce vote une démonstration, où s'arrêtera l'hécatombe des hauts fonctionnaires départementaux ? Il n'y pas de raison pour que tout le personnel administratif n'y passe. »

« Au fait, c'est ce dont la République française nous menace. Elle déclare que les modifications qui viennent d'être faites dans ce personnel ont le mérite d'être simples et claires, mais qu'elles ne sont pas assez nombreuses pour clore la série des changements nécessaires. »

« S'il ne faut plus que des préfets qui aient traversé la rédaction des feuilles radicales, qu'on le dise tout de suite, et qu'on en finisse une bonne fois avec tous les fonctionnaires départementaux qui s'imaginent encore que le plus sûr moyen de consolider la République, c'est de faire que, selon le mot de M. Thiers, elle soit conservatrice. »

« Au moins on saura où la nouvelle majorité de la Chambre des députés, sur laquelle s'appuie le ministère, veut nous mener. Il n'y aura plus ni équivoque, ni surprise, et ce sera au maréchal, ce sera au Sénat à savoir s'ils doivent laisser faire ; ce sera au pays ensuite à dire si c'est là ce qu'il désire. »

On lit dans le Moniteur universel :

« On assure que M. Thiers a été profondément impressionné par les attaques dont il a été l'objet, de la part des journaux radicaux, à cause de l'élection sénatoriale de M. Viellard-Migeon à Belfort, laquelle n'aurait pas eu lieu s'il avait conservé lui-même le siège dont l'avaient pourvu, sur sa demande, les électeurs sénatoriaux de cette ville. »

« M. Thiers aurait déclaré à quelques instants qu'il était très-navré des personnalités désobligeantes dont il est constamment l'objet de la part des républicains, après tout ce qu'il a fait pour l'établissement de la République. »

On disait depuis quelque temps que M. de Marcère avait autorisé le rétablissement sur la place publique de Dijon d'une statue qui, sous prétexte de couronner le monu-

ment commémoratif de la ville de Dijon, rappelait beaucoup trop la Marianne, et que le gouvernement avait dû faire enlever. Il paraît que l'autorisation est maintenant un fait accompli.

Par une coïncidence assez curieuse, M. le général de Galiffet, qui avait présidé à l'enlèvement de la statue, devra présider à son remplacement.

La littérature de l'avenir se dessine. Voici un spécimen de la langue politique qui sera d'usage en France, quand nos mœurs et notre littérature seront démocratisées, sur le type des *Droits de l'Homme* :

Ce journal, ayant à rapporter qu'un de ses gérants a été, samedi, tiré de sa prison pour être conduit au Palais de Justice, emploie ce style :

« Samedi dernier, vers dix heures du matin, un des nombreux gérants des *Droits de l'Homme* incarcéré duro à Pélagie, M. Bôlâtre, était extrait de sa turne et fourré dans une voiture cellulaire. »

Et voilà les gens qui préparent une fête nationale et internationale pour célébrer le centenaire de Voltaire ! Comme Voltaire, du haut du ciel, où certainement il n'est pas, serait flatté de l'hommage de tels adorateurs ! (Constitutionnel.)

## Etranger.

La *Nouvelle Presse-libre* de Vienne publie deux lettres qu'elle dit avoir reçues l'une d'Emms et l'autre de Londres.

Voici le résumé de la première, datée d'Emms, 15 juin :

Irritation du czar et de son chancelier contre l'Angleterre n'a jamais été aussi vive que maintenant. Les récentes déclarations de lord Derby au Parlement et les secours envoyés aux Turcs en Bosnie et dans l'Herzégovine par le cabinet de Saint-James ont exaspéré l'empereur de Russie au point qu'il lui est échappé des expressions fort peu aimables pour l'Angleterre. Bien que le prince Gortschakoff et le czar aient à peu près les mêmes dispositions, un conflit a failli éclater entre eux récemment.

Le prince, dans un entretien, le 8 juin, avec son souverain, manifesta l'intention de conseiller aux insurgés de ne pas accepter l'armistice sans de sérieuses garanties ; le czar s'y opposa en déclarant qu'il voulait le maintien de la paix. Le prince Gortschakoff appela à son aide une dépêche du général Ignatieff, dans laquelle l'ambassadeur accusait l'Angleterre d'avoir renversé Abd-ul-Aziz et se faisait fort de prouver que le complot avait été tramé dans la Downing street, dans l'hôtel de l'ambassade anglaise à Constantinople, dans le séraskiérat et même dans le palais du sultan. Mais le czar ne modifia pas sa résolution. C'est à ce moment que le chancelier dut envoyer ses fameuses instructions pacifiques à M. Kwarzoff, à Belgrade, lequel eût mission d'engager le prince Milan à se tenir tranquille, attendu que la Russie espérait arriver à une solution sans être obligée de se servir de l'*ultima ratio regum*.

M. Kwarzoff dit aussi au prince Milan que la Serbie ne perdrait rien à attendre, la Russie ayant l'intention, en cas d'un refus définitif de la Porte, de prendre les mesures les plus énergiques. La Serbie, ainsi a conclu le diplomate, ne pourrait que gagner à ne pas déclarer la guerre, ce qui ne devait pas l'empêcher d'achever ses armements.

Le refroidissement entre le czar et le chancelier alla si loin que l'empereur Alexandre songea un instant à le remplacer par M. Walouff, ministre des domaines et rival de Gortschakoff. Mais ce projet n'eut pas de suite. L'ambassadeur russe à Londres, le comte Pierre Schovaloff, rival également du chancelier, ayant eu vent de ce qui se passait, demanda un congé de quelques jours pour venir à Paris et à Emms. Mais le prince Gortschakoff ne lui permit que le voyage de Paris, où le comte Schovaloff chercha à voir le grand-duc Michel.

Mais il ne put aboutir à rien et revint tout honteux à Londres, pour lire dans le *Vanity Fair* une histoire scandaleuse qui lui est arrivée chez le duc d'Exeter. Après ces incidents vinrent les débats au Parlement et les rapports de MM. Jouin, Jastreboff, etc., qui donnaient des informations exactes sur les 700,000 florins envoyés par l'Angleterre à Moukhtar-Pacha, et sur les batteries flottantes anglaises destinées à être envoyées dans les eaux de Scutari. La position du prince Gortschakoff s'est alors raffermie, peut-être pour toujours, attendu

que les événements se précipitent de telle façon qu'il est impossible de prévenir l'avenir.

Le diplomate le plus compromis est le général Ignatieff. Le czar ne lui pardonne pas sa défaite et particulièrement l'ignorance où il était de ce qui allait se passer. S'il reste encore à son poste, c'est que la Russie ne veut point avoir l'air de reculer devant le nouveau sultan ou Midhat-Pacha.

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

Vienne, 17 juin.  
Wassa effendi, commissaire turc dans l'Herzégovine, est à Raguse, où il a fait publier le décret d'armistice et la suspension des hostilités. Comme ces décrets ne parlent pas des concessions et des faveurs accordées, sur les instances des puissances, à ceux qui retourneraient dans leurs foyers, une proclamation spéciale donne l'assurance aux insurgés et aux réfugiés que le sultan Mourad se considère lié par les promesses de son prédécesseur et est résolu à accomplir la totalité des réformes promises.

Bien que, diplomatiquement parlant, la suspension des hostilités n'ait pas été arrêtée, elle a été cependant pratiquement effectuée, et, selon les derniers avis, les Turcs auraient commencé le ravitaillement des forts sans être molestés par les insurgés.

Aujourd'hui, le général de Rodich, gouverneur de la Dalmatie, a dû partir pour les Bouches de Cattaro, afin de coopérer à faire accepter officiellement l'armistice et à amener les insurgés à traiter directement avec les Turcs. Ces derniers attachent une grande valeur à cette démarche et semblent disposés à profiter, si la chose est nécessaire, de la médiation directe du Monténégro, plutôt que de l'appui indirect des puissances.

Raguse, 19 juin, soir.  
Karageorgewitch a détruit Allapusa et s'est emparé d'un grand nombre de fusils. 200 Turcs ont péri.

Le *Gaulois* publie la dépêche suivante :

« Wilden, 18 juin.  
Les Turcs ont attaqué, dans le village de Klusura, l'école primaire et ont égorgé impitoyablement, en les passant au fil de l'épée, cent vingt garçons et filles. »

L'Agence Mac-Lean communique la dépêche suivante de Londres, 20 juin :

« Le correspondant du *Standard* annonce de Constantinople que les événements récents ont inquiété le sultan, et que la cérémonie qui doit avoir lieu à la grande mosquée, et où Mourad doit ceindre le sabre d'Othman, sera probablement retardée. »

« Le correspondant du *Standard* appréhende de nouveaux troubles, les événements se suivant avec une trop grande rapidité pour que la tranquillité soit définitivement établie. »

« Des lettres de Jérusalem, datées du 2 juin, annoncent qu'une grande animation règne parmi les chrétiens. »

Le *Lloyd de Pesth* publie sur la question orientale un article officieux dont voici la conclusion :

« La situation est actuellement plus favorable qu'elle n'a été pendant toute la durée de l'insurrection. Pour la première fois, on peut exprimer l'espoir que les difficultés seront aplanies et les puissances européennes délivrées des graves appréhensions de ces derniers mois. Il est néanmoins positif que personne ne croit à un arrangement définitif. »

« Des proclamations bien redondantes et des projets de constitution libérale ne changeront rien à l'opinion sur la situation en Turquie. Il faut voir avant tout si l'égalité pourra faire disparaître l'antagonisme national et les dissentiments religieux. »

« On pourrait en tous les cas constituer pour un grand nombre d'années un ordre relatif : c'est tout ce que l'Europe demande. L'héritage turc ne sera jamais très-facile, mais la liquidation n'aurait jamais été aussi difficile qu'en ce moment-ci. Pourquoi ne pas attendre des temps meilleurs, du moment que l'avenir est réservé ? »

## Nouvelles militaires.

VOLONTARIAT D'UN AN.  
Par une circulaire importante datée du

11 juin, le général de Cissey, ministre de la guerre, vient de régler comme il suit les dispositions relatives au volontariat d'un an :

Les jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an devront adresser leur demande à la préfecture du département où ils résident, à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août.

Ils seront soumis à une seule visite médicale, qui devra avoir lieu avant cette dernière date. Le ministre de la guerre insiste sur ce point, que la suppression de la deuxième visite impose aux commandants des bureaux de recrutement une plus grande attention dans l'examen des jeunes gens.

Ces officiers devront ajourner les candidats ne réunissant pas les conditions d'aptitude voulues, et auxquels leur âge permet de se présenter l'année suivante.

Quant aux jeunes gens reconnus impropres au service dans l'année qui précède immédiatement celle de leur tirage au sort, la loi du 31 décembre 1875 a confirmé le droit que leur accordait le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872 de réclamer le bénéfice du volontariat, s'ils sont déclarés bons pour le service par le conseil de révision.

A la nomenclature des Ecoles mentionnées dans le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872, dont les élèves sont admis sous certaines conditions au volontariat d'un an, la circulaire ministérielle ajoute l'Ecole des haras du Pin, ainsi que les fermes-écoles et les Ecoles pratiques d'agriculture pour ceux des élèves qui auront obtenu le brevet de capacité aux examens de sortie.

L'obtention du brevet est constatée par un certificat que délivre le directeur de l'établissement et que l'élève doit produire avec sa demande d'engagement.

Afin de parer à des inconvénients qui lui ont été plusieurs fois signalés, le ministre de la guerre juge indispensable de donner aux examens le caractère d'un concours.

Le nombre des engagements conditionnels à recevoir dans chaque département sera déterminé d'après le nombre des jeunes gens qui auront été examinés.

Cette proportion sera fixée dès que le résultat des examens sera parvenu au ministre. L'admission des jeunes gens dépendra exclusivement du rang qu'ils occuperont sur la liste de classement du département. Le nombre des points à l'aide desquels sera évalué le mérite de chaque candidat variera de 0 à 60.

Dès que les examens seront terminés, la commission de classement dressera la liste des candidats par ordre de mérite, et les préfets adresseront aussitôt après, et le 3 octobre au plus tard, au ministre de la guerre, un tableau faisant connaître la répartition des jeunes gens en catégories établies d'après le nombre de points obtenus.

Afin d'égaliser autant que possible dans les différents départements les épreuves écrites, la dictée devant servir de composition sera adressée sous pli cacheté aux préfets des départements, et ce pli devra être ouvert en séance devant les jeunes gens réunis pour l'examen.

Jusqu'à présent, les jeunes gens étaient admis à faire choix d'un corps suivant l'ordre d'inscription de leur demande sur le registre de la préfecture. Ce mode de procéder ayant offert, paraît-il, des inconvénients, le ministre de la guerre décide qu'à l'avenir les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel seront appelés à faire choix du corps dans lequel ils désirent servir suivant un ordre déterminé par voie de tirage au sort.

Cette opération aura lieu dès que le ministre de la guerre aura notifié aux préfets le chiffre des engagements à recevoir dans leur département. C'est un employé de la préfecture qui procédera au tirage des numéros, en séance publique, et en présence d'un conseiller de préfecture désigné par le préfet.

La liste des jeunes gens classés d'après l'ordre du tirage sera affichée dans les bureaux de la préfecture. Une copie en sera envoyée immédiatement au bureau de recrutement, dont le commandant convoquera les jeunes gens suivant l'ordre de cette liste pour recevoir la déclaration de leur choix.

Le montant de la somme à verser en exécution de l'article 55 de la loi reste fixé à 4,500 fr. Le versement devra être effectué du 15 octobre au 4 novembre. Les demandes

d'exemption du versement de la prestation ne seront reçues qu'autant que les prestataires auront obtenu, à la suite de leurs examens, de 54 à 60 points, ce qui leur aura valu la mention « très-bien. »

Tous les engagés dans l'artillerie sont appelés à exécuter des manœuvres à cheval. Les jeunes gens, pour être admis dans une arme, batteries à pied ou batteries montées, devront donc produire un certificat délivré par la commission d'équitation.

Les engagements seront reçus du 24 octobre au 4 novembre, et la mise en route aura lieu le 8 novembre.

En principe, les engagements doivent être souscrits au chef-lieu du département. Toutefois, lorsque ce chef-lieu n'est pas en même temps le siège de la subdivision de région dont il fait partie, ils peuvent être reçus au chef-lieu de cette subdivision.

Le Président de la République vient de rendre le rapport du général de Cissey, ministre de la guerre, de décider que tous les officiers de tous grades en retraite ou infirmes, et qui n'ont pas été pourvus d'emplois spéciaux ou dans l'armée territoriale, seront autorisés à porter désormais l'uniforme militaire avec cette différence que le collet de la tunique sera bleu foncé et orné, à ses angles, de deux étoiles brodées en cannetille et que les manches ne seront pas recouvertes de galons.

Le chapeau des officiers généraux sera décoré d'une plume noire, la couleur du pantalon sera bleu foncé ; l'épée sera pourvue de dragonne.

La tenue nouvelle ne comportera ni aiguillettes, ni ceinture, ni boutons, ces divers insignes étant spécialement affectés à la position d'activité. Les épaulettes du grade seront en or.

Il est, d'ailleurs, formellement interdit aux officiers démissionnaires qui ne sont pas pourvus d'emplois dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale, aux officiers réformés par mesure de discipline, enfin aux officiers destitués, de porter l'uniforme militaire. La même interdiction s'applique aux officiers mis en non-activité par retrait ou suspension d'emploi, excepté dans les circonstances où ces officiers sont obligés de comparaître devant l'autorité militaire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LE DRAME

DE LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

L'émotion causée par ce crime est toujours très-vive à Fontevault et s'est communiquée dans notre ville, qui a chaque jour de nombreuses relations avec l'ancien séjour de Robert d'Arbrissel.

L'infortunée victime s'appelle Gorminier, âgé de 30 ans, originaire de Loudun ; il appartenait à une honorable famille, et était fort estimé de ses chefs.

Voici les nouveaux détails que nous recevons sur le drame dont a été témoin la maison centrale, et qui modifient en quelques points nos premiers renseignements d'hier.

L'atelier de chaussures occupe deux cents détenus qui restent pendant les heures de travail sous la surveillance de deux gardiens et de contre-maîtres libres.

A toutes les suspensions de travail, soit pour les repas, soit pour aller au dortoir, l'un des gardiens prend la tête du détenu et conduit les détenus ; l'autre gardien reste auprès de la porte et compte les hommes qui sortent individuellement. Le malheureux Gorminier, la victime, était mardi soir de service à la porte. En comptant les hommes, il constata qu'il lui manquait un homme : il s'avança dans l'atelier qu'il inspecta des yeux. Le dernier sortant, Alphonse Meslier, dit Grissel, retourna également ses pas, ferma la porte et se jeta sur le gardien avec Augustin Changeur, le détenu manquant, qui s'était caché derrière quelque établi.

Enlacé par ses deux assassins, le pauvre gardien a poussé un cri qui n'a pu être entendu par suite du tapage que produisit la cadence de deux cents hommes en sabots marchant au pas. Meslier et Changeur tombèrent promptement terrassés, et tout porte à croire que, tandis que l'un se frappait à la tête, l'autre lui coupait la carotide avec son tranchet.

l'autre lui labourait le ventre avec un semblable instrument.  
On a compté sur le cadavre neuf blessures présentant l'aspect le plus horrible, et qui dénotent chez les assassins une sauvagerie extraordinaire. Il faut un cynisme peu commun pour s'acharner ainsi sur un pauvre homme qui a dû cesser de vivre dès les premiers coups.

Meslier et Changeur ont agi avec toute préméditation ; mais il paraît certain qu'ils n'avaient pas de complices parmi leurs co-détenus. Seuls ils avaient complété leur évasion, et leur plan était de s'emparer des clefs d'un gardien et de sa tenue. Changeur devait la revêtir, prendre le rôle de gardien, et, escortant Meslier, ils espéraient tromper tous les regards, passer devant tous les factionnaires et gagner la porte extérieure.

Ainsi, ils n'avaient aucun grief particulier contre l'infortuné Corminier ; tout autre gardien de service eût pu subir le même sort. Une fois le meurtre accompli, tout leur plan a été déjoué. La tunique de Corminier était souillée de sang, leur costume de prisonnier était lui-même tout maculé, et ils ont dû renoncer promptement à leur projet d'évasion.

Grâce aux clefs de Corminier et avec la connaissance des lieux, ils ont pu traverser divers ateliers et fuir dans un réduit où ils se sont tenus cachés toute la nuit.

Les recherches les plus minutieuses ont été faites, les égouts ont été explorés ; ce n'est qu'hier matin que des traces de sang, qui s'étaient échappées d'une blessure que Meslier s'est faite au doigt, ont mis sur la voie de leur repaire : c'est un caveau dans lequel ils ont pu pénétrer par un soupirail au rez-de-chaussée.

Ils n'ont apporté aucune résistance lorsqu'on les a découverts. Cependant, ils étaient encore armés de leurs tranchets : Changeur en avait un, et Meslier trois.

Ces assassins, quoique jeunes, sont des êtres bien pervers. Ils purgent en ce moment des condamnations d'assez longue durée, et ils n'en sont pas à leurs débuts : Alphonse Meslier en est à sa cinquième condamnation, et Augustin Changeur à sa deuxième.

L'instruction se poursuit et les deux coupables sont entrés, paraît-il, dans la voie des aveux complets.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le pauvre Corminier devait se marier prochainement, dans quinze jours, dit-on. Que l'on juge du désespoir de son infortunée fiancée en apprenant l'horrible catastrophe !

#### LES COURSES DE MARDI A ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Cette deuxième réunion de nos courses a été, on peut le dire, une fête complètement réussie. Grande animation partout, sur l'hippodrome, dans la tribune et au passage. Temps à souhait, pour ceux qui aiment le soleil et la chaleur : ne nous en plaignons pas, et même remercions l'échéance d'avoir devancé de douze heures l'ordre du jour inscrit au calendrier. Qu'est-ce qu'une fête sans soleil ?

» Dans la tribune, où abondent les toilettes élégantes, nous remarquons M. le maire d'Angers, M. le général Charreyron, etc. Notons aussi la présence du jeune Patrice de Mac-Mahon, sous-lieutenant au 43<sup>e</sup> chasseurs en garnison à Saumur, et, comme déjà dimanche dernier, nombre d'officiers de l'Ecole de cavalerie.

» Aucun accident n'est venu attrister la journée, qui a été conduite avec beaucoup d'ordre et d'entrain par MM. les commissaires : E. Oriolle, de la Bévière, R. de Terves et G. Rochard.

» Entre les courses, la fanfare des cuirassiers donnait concert aux spectateurs de l'hippodrome, abrégéant fort agréablement ces entr'actes obligés. »

Mgr Freppel célébrera dimanche matin, 25 juin, la messe militaire au camp d'Evreux. Le 40<sup>e</sup> cuirassiers y assistera en corps.

Le sous-préfet nommé à Dax, M. de Beauvoisin de Saint-Aulaire, a demandé pour raison de santé à être mis en disponibilité.

#### BAINS DE MER DES SABLES.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public

qu'à l'occasion de l'inauguration du Casino des Sables-d'Olonne, le train n<sup>o</sup> 5 partant de Tours à 10 h. 45 du matin, correspondant à Loudun avec les trains partant de Poitiers à 10 h. 45 du matin, et de Saumur à 11 h. 30 du matin, continuera exceptionnellement le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet sur les Sables-d'Olonne, où il arrivera à 8 h. 20 du soir.

Dans le tableau de la troupe du théâtre du Casino des Sables-d'Olonne, pour la saison d'été 1876, nous remarquons les noms de deux artistes qui ont obtenu de brillants succès sur les scènes d'Angers et de Saumur : M. Diepdalle, baryton, et M. Dangon, première basse.

**Les billets mixtes.** — Le ministre des travaux publics prend une mesure qui sera unanimement approuvée ; il vient d'inviter les chemins de fer à lui présenter un modèle de billets mixtes.

On sait qu'il arrive souvent qu'un trajet se fait, partie en express, partie en train omnibus : grâce aux billets mixtes, pris au point de départ, les voyageurs pourront sans reprendre un nouveau billet en route faire, par exemple, la première partie du trajet en première classe et continuer en deuxième ou troisième classe.

On a, maintes fois, signalé le danger qui existait à laisser des fleurs, la nuit, dans une chambre à coucher.

Ce danger peut être, en effet, très-sérieux, et on l'a vu parfois se traduire par l'asphyxie.

Si les plantes sont inoffensives le jour, il n'en est pas de même la nuit, pendant laquelle elles absorbent tout l'oxygène de l'air et saturent l'atmosphère d'acide carbonique.

Malgré cela, il est des personnes qui ne peuvent se passer de fleurs, même pendant leur sommeil.

Les artistes, notamment, sont ainsi.

Dimanche, raconte le Phare de la Loire, M. Puget s'était endormi ayant dans sa chambre un bouquet de philadelphes, fleurs connues vulgairement sous le nom de seringat.

Il se réveilla fort malade, ayant des nausées et des vomissements.

Heureusement, l'indisposition n'eut pas de suite.

Nous espérons que c'est une leçon qui profitera.

Nous trouvons dans la causerie médicale de l'Estafette, — dont l'auteur est M. Jules Guérin, — une recette que nos lecteurs nous sauront gré de leur indiquer.

Il s'agit de se rendre maître de ce mal qui, saisissant la victime par le cerveau, lui tennaille le nez, provoque des étournements frénétiques et change ses yeux en deux fontaines de larmes intarissables. Vous avez deviné le coryza, vulgairement appelé rhume de cerveau.

Voici la formule du docteur Guérin :

« Se lotionner et frictionner le front et le sommet de la tête, deux ou trois fois, avec une petite éponge imbibée de la vapeur d'une cuillerée de café d'eau de lavande. Ce remède n'est ni dangereux, ni coûteux, ni désagréable. Il est nouveau et très-efficace. »

**Les fraises.** — La fraise contient un suc légèrement acide qui fait qu'elle désaltère et rafraîchit. Elle est diurétique. Les fraises conviennent à tout le monde, surtout aux personnes bilieuses et sanguines. Cependant celles qui ont un estomac délicat ne doivent pas en faire un usage trop fréquent, parce que les fraises occasionnent un froid à l'estomac. On remédie facilement à cet inconvénient en les assaisonnant avec du vin blanc ou rouge auquel on ajoute du sucre. De cette manière, elles se digèrent bien et nuisent rarement.

Lorsqu'on exprime le jus des fraises, et qu'on y ajoute de l'eau et du sucre, on obtient une boisson rafraîchissante et tempérante qui est indiquée dans les maladies inflammatoires.

D'après Linné, les fraises préviendraient les accès de goutte et seraient utilement employées dans la gravelle.

#### Faits divers.

Lundi, au concours hippique de Lyon, a eu lieu la première journée de courses militaires, devant un public nombreux.

Vingt-cinq sous-officiers appartenant aux mêmes régiments que dans le carrousel de la veille, ont fourni une course d'obstacles.

Ces courses ont été signalées par de nombreuses chutes.

Cinq ou six cavaliers ont été plus ou moins contusionnés ou ont eu des membres luxés.

Les deux plus gravement atteints sont M. Lasselère, maréchal-des-logis au 5<sup>e</sup> hussards, et M. Godary, sous-officier au même régiment, qui a reçu à la tête un coup de pied de cheval.

La course des officiers, munis de meilleurs chevaux, n'a été marquée que par deux chutes insignifiantes.

Il vient de mourir à Paris un des hommes les plus riches du monde entier, don Manoël de Laverde y Custauza. Don Manoël était Mexicain et possédait, dit-on, dans la Sonora d'immenses domaines et des mines d'un produit considérable. On évalue la fortune qu'il laisse à 250 millions de francs, ce qui ferait 12,500,000 livres de rente. Don Manoël n'avait que 32 ans.

Trois systèmes de locomotion sont à l'essai sur le pavé de Paris. On étudie les avantages et les inconvénients des locomotives à air comprimé, des machines à foyer et des locomotives sans foyer.

La locomotive sans foyer emmagasine, dans un réservoir portatif, de la vapeur surchauffée jusqu'à neuf atmosphères.

Nous avons fait, il y a peu de jours, un trajet de vingt kilomètres, aller et retour, sur un véhicule de ce genre partant du boulevard Bineau et allant jusqu'à Saint-Augustin. Revenu au point de départ, la pression de la vapeur dans le réservoir était descendue à trois atmosphères. C'est un succès dont la continuation ne paraît devoir être empêchée par aucun accident prévu.

On signale un exemple d'attachement bien rare de nos jours :

Annette Renouveau, des Côtes-du-Nord, est depuis cinquante-huit ans au service de l'honorable famille Levasseur, du Blanc (Indre). Elle n'a jamais quitté ses maîtres, qui ont pour elle l'affection que mérite une fidélité si remarquable.

Nous lisons dans l'Union malouine :

« Il n'est bruit en ce moment sur nos rivages, depuis Saint-Malo jusqu'aux plages normandes, que de la découverte d'un trésor apporté par la dernière marée sur les grèves du Vivier.

» Il s'agit de valeurs s'élevant à un million et demi, enfermées dans un coffret ou dans une boîte en fer blanc, et trouvées par l'enfant d'un pêcheur ou d'un cultivateur.

» On raconte que l'attention de cet enfant ayant été attirée par cet objet, extraordinaire pour lui, il essaya aussitôt de le saisir ; mais le coffret étant trop lourd pour ses forces, il appela sa mère, laquelle appela son mari, et voilà la famille émerveillée de la trouvaille.

» Y avait-il, comme on le prétend, beaucoup plus de papier que de numéraire dans ce million et demi, plus de traites à ordre que de billets au porteur et de billets de banque ?... C'est possible.

» Nous espérons pouvoir donner des détails plus étendus sur cette grosse trouvaille. »

**Un remède à expérimenter. Vitalité et longévité dues à une plante.** — On a déjà signalé les remarquables propriétés de l'érythroton coca. Un médecin américain en a fait un usage thérapeutique dont il décrit les excellents effets dans une lettre adressée au Standard. Nous en extrayons les passages suivants :

« Je pense qu'il est admis, dit l'auteur de la lettre, que les Indiens de l'Amérique du Sud sont la race la plus active du monde. Cette activité est attribuée au fréquent usage qu'ils font des feuilles de coca, arbrisseau qui pousse à une hauteur de huit

pieds. Ses feuilles ont la longueur d'un pouce à un pouce et demi et sont d'un vert foncé ; ses fleurs sont blanches et ses fruits rouges. On le cultive avec soin et il arrive à sa perfection en deux années environ ; les indigènes recueillent alors ses feuilles qu'ils font sécher et qu'ils enveloppent ensuite dans des feuilles de palmier et de la banane.

» Les effets physiologiques des feuilles de coca sur l'organisation se révèlent par le haut degré de vitalité physique et intellectuelle qu'elles produisent ; les yeux deviennent brillants, le pouls s'élève, un grand désir d'activité se manifeste et le corps prend une extrême vigueur. Je n'ai vu aucun rapport authentique duquel il soit résulté que le coca amène la mort par ses effets. Au contraire, tout tend à établir que les mangeurs de coca parviennent à un âge avancé.

» En 1873, j'ai été appelé auprès d'un malade bien constitué, âgé de 40 ans, qui, en état de santé, avait pesé environ 120 livres ; il n'en pesait plus alors que 88. Il présentait tous les symptômes d'une consommation bien caractérisée. Son médecin avait employé sans résultat les remèdes ordinaires. La faiblesse était si grande qu'il pouvait à peine marcher dans sa chambre. J'entrepris de le traiter par le coca, qui le ranima promptement et le guérit en 9 semaines environ.

» Dans la même année, un homme de 46 ans, qui souffrait depuis douze ans d'une amaurose et d'une paralysie des membres inférieurs, me fit appeler. Dans cette circonstance, je fis prendre un mélange dont le coca était l'ingrédient actif ; le résultat fut la guérison de l'amaurose en 15 jours. Le malade put reprendre la marche et faire plusieurs milles sans difficulté et sans fatigue.

» Enfin, une femme de 78 ans, d'une extrême faiblesse, avec maux de cœur, évanouissements, perte de mémoire, que ses amis s'attendaient tous les jours à perdre, après un mois de traitement fut rendue à la santé. J'ai traité des centaines de cas de consommation semblables et avec le même succès. Dans quelques cas, j'ai employé le principe actif de l'érythroton coca, la cocaïne. »

Voilà un remède qui mérite d'être expérimenté !

#### Dernières Nouvelles.

Le Sénat s'est réuni hier avant la séance dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Waddington sur la collation des grades. Ont été élus commissaires :

- 1<sup>er</sup> bureau, M. Roger (du Nord), pour.
- 2<sup>e</sup> bureau, M. Fournier, contre.
- 3<sup>e</sup> bureau, M. Depyre, contre.
- 4<sup>e</sup> bureau, M. de Belcastel, contre.
- 5<sup>e</sup> bureau, M. Dufournel, contre.
- 6<sup>e</sup> bureau, M. Ed. Charton, pour.
- 7<sup>e</sup> bureau, M. Paris, contre.
- 8<sup>e</sup> bureau, M. Jules Simon, pour.
- 9<sup>e</sup> bureau, M. Kolb-Bernard, contre.

Dans le 5<sup>e</sup> bureau, M. Dufournel a été élu, par bénéfice d'âge, contre M. Bourbeau, favorable au projet.

Dans le 8<sup>e</sup>, M. Jules Simon a été nommé par 16 voix contre 14 données à M. Daguet, adversaire du projet.

Enfin, dans le 9<sup>e</sup>, M. Kolb-Bernard a été élu par bénéfice d'âge contre M. Arnaud, de l'Ariège, disposé à voter la loi.

La commission du budget élue par le Sénat est ainsi composée :

- 1<sup>er</sup> bureau : MM. Ancel et Vandier.
- 2<sup>e</sup> bureau : MM. Hubert de Lisle et Caillaux.
- 3<sup>e</sup> bureau : MM. Pouyer-Quertier et Desol.

- 4<sup>e</sup> bureau : MM. Bathie et Rouland.
- 5<sup>e</sup> bureau : MM. de Bastard et Duclerc.
- 6<sup>e</sup> bureau : MM. Bernard et Lucet.
- 7<sup>e</sup> bureau : MM. Cordier et de Montgolfier.

- 8<sup>e</sup> bureau : MM. O. de Lafayette et Gouin.
- 9<sup>e</sup> bureau : MM. Lambert, Sainte-Croix et Le Guay.

Louvain, 21 juin.

Il règne ici une grande effervescence. Des manifestations hostiles ont eu lieu contre les étudiants libéraux. Le cours de philosophie a été interrompu. La garde civique a été convoquée.

Saint-Sébastien, 21 juin.

Le général Quesada vient d'arriver ici par le train express.

Les nouvelles reçues de Madrid relativement au projet de modification des fueros causent ici une vive impression.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

**BAINS DE MER.**

**CASINO**

**DES SABLES D'OLONNE**

Ouverture le 1<sup>er</sup> Juillet.

Tous les jours : Spectacle, Bal, Concert.  
Agence gratuite de location et renseignements.  
Ecrire au Directeur du Casino.  
BILLETS DE SAISON à prix réduits de 40 p. 100, au départ des stations des lignes des CHARENTES et de la VENDÉE, VALABLES PENDANT UNE SEMAINE.

On peut dire que *l'Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*. M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publica-

tion dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cavillier-Floury rehaussent encore la valeur littéraire.

*L'Art d'être malheureux*, l'une des plus originales et des plus humoristiques créations d'Alphonse Karr, vient de paraître chez Calmann Lévy. Le spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de *Plus ça change...* semble avoir voulu condenser dans ce nouvel ouvrage tout son esprit, toute sa verve, toute sa mordante ironie, et nous sommes persuadés que tout le monde voudra lire ce livre qui sera bien certainement un grand succès.

**L'OPINION**

SIX PAGES pour le prix de QUATRE

5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

*L'Opinion* paraît sous le patronage de sénateurs et de députés républicains dont les noms suivent : MM. BARTHÉLEMY-SAINTE-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIEUX, FAYE, FOURCAND, GRÉVY, O. DE LA PAYETTE, LEROYER, LUCRET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON.

Ces noms indiquent assez clairement la politique dont *L'Opinion* est devenue l'organe accrédité. Le succès obtenu par *L'Opinion*, journal de six pages, a décidé l'administration de cette feuille républicaine à entreprendre une nouvelle amélioration, sans précédents dans le journalisme.

L'Opinion publie DEUX ÉDITIONS PAR JOUR. LES ABONNÉS SONT SERVIS DEUX FOIS PAR JOUR.

L'édition du matin (quatre pages) est plus particulièrement consacrée à la politique et à la haute littérature.

PENDANT LES CHAMBRES, l'édition du soir (deux pages), qui contient déjà la Bourse et les Marchés, donne les DERNIÈRES NOUVELLES DE VERSAILLES JUSQU'A SIX HEURES DU SOIR; elle contient aussi la carte de l'Observatoire du jour même, des Echos de Paris, Chroniques, Nouvelles du Sport, Romans, etc.

Il a fallu une organisation toute spéciale pour pouvoir imprimer un compte rendu télégraphique des Assemblées entre 6 et 7 heures du soir et réussir à l'expédier par les trains partant de Paris le soir.

Aussi, des trois combinaisons offertes par *L'Opinion*, et qui sont énumérées ci-dessous, la dernière a-t-elle obtenu le plus grand succès. Pour seize francs par trimestre, on reçoit, par les courriers partant de Paris le soir, six pages, et, aux dernières nouvelles, on trouve le compte rendu daté de Versailles, six heures du soir.

Les télégrammes si remarquables que *L'Opinion* se fait adresser par ses correspondants spéciaux de France et de l'étranger paraissent, suivant l'heure de leur arrivée, dans la feuille du matin ou dans celle du soir, de telle sorte que l'abonné est sûr d'avoir les nouvelles plus rapidement que par les journaux qui ne paraissent qu'une fois par jour.

**ABONNEMENTS.**

1<sup>o</sup> Six pages par jour, édition du soir..... 16 32 64  
2<sup>o</sup> Six pages par jour, édition du matin.....  
3<sup>o</sup> Deux envois par jour (2 pages le soir et 4 pages le matin). 19 38 76

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, de maladies de la peau et du cuir chevelu, de dartres, de démangeaisons, chute des cheveux, etc. le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital de la Charité, le dernier Dimanche de chaque mois, et le même jour les malades particuliers à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place de l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 —  
1 — 45 —  
7 — 40 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 —  
12 — 30 —  
6 — 20 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre..	68	52	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	722	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	700	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre..	98	91	»	Crédit mobilier..	155	»	3 75	Crédit mobilier esp. j. juillet.	610	10	»
5 % jouiss. novembre..	106	20	»	Crédit foncier d'Autriche..	480	»	7 50	Société autrichienne. j. janv.	572	50	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	457	50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	229	»	»	Est, jouissance nov.	592	50	»	Orléans..	338	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	370	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée..	326	50	»
1865, 4 %..	506	»	1	Midi, jouissance juillet..	775	»	»	Est..	316	»	»
1869, 3 %..	375	»	5	Orléans, jouissance octobre.	1003	»	»	Nord..	327	50	»
1874, 3 %..	358	50	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	643	»	»	Ouest..	326	»	»
1875, 4 %..	482	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Midi..	324	»	»
Banque de France, j. juillet.	3675	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1220	»	7 50	Deux-Charentes..	302	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	662	50	2 50	Société immobilière, j. janv.	75	»	50	Vendée..	263	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	375	»	27 50	G. gén. Transatlantique, j. juill.	325	»	»	Canal de Suez..	525	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	348	75	»								
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	725	»	25								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express.  
6 — 45 — — — omnibus.  
9 — 1 — — — omnibus.  
1 — 37 — — — omnibus.  
4 — 10 — — — omnibus.  
7 — 17 — — — omnibus.  
10 — 37 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.  
8 — 30 — — — omnibus.  
9 — 41 — — — omnibus.  
12 — 38 — — — omnibus.  
4 — 44 — — — omnibus.  
10 — 28 — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure).

Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi.

Dans la ville du Poulliguen.

**UNE MAISON**

Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.

Pour tous renseignements et pour en traiter ayant l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> QUIROUARD, ou à M<sup>lle</sup> Aline CEMERLE, au Poulliguen.

Etude de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, BELLE TERRE DE VILLEGONTHIER

Située près de Candé, sur la route nationale d'Angers à Rennes,

Comprenant : Château en parfait état, parc de 33 hectares, entouré de murs, avec eaux vives, bois, six métairies bien bâties et un moulin à vent;

Le tout d'un seul tenant, d'une contenance de 293 hectares. Belle chasse.

S'adresser à M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace. On ne pourra visiter qu'avec un permis du notaire. (237)

**LA METAIRIE**

**DE CHIENNE**

Commune de Nueil-sous-les-Aubiers. Fermage et redevances : 1,700 fr.

Mise à prix 38,000 fr.

Adjudication le 10 juillet, étude de M<sup>e</sup> SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine. (283)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUSAS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1876.

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Condrière, n<sup>o</sup> 11, et rue Bizard,

Avec écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> MEHOUSAS, notaire. (266)

**A LOUER DE SUITE**

**UN APPARTEMENT**

Rue Saint-Jean,

Composé de deux pièces au premier étage, cuisine, cabinet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (253)

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**Changement de Domicile.**

M. LECOY, avocat, a transféré son domicile rue des Pâquis, n<sup>o</sup> 3.

**COMPTOIR COMMERCIAL**

**OFFICE GÉNÉRAL**

DE Représentation commerciale, de Contentieux, de Recouvrements et de Renseignements commerciaux.

Représentants dans toutes les villes de France, en Corse, en Algérie, au Sénégal, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Suisse, en Espagne, en Portugal, en Turquie, etc.

A partir du 24 juin 1876, M. G. DOUSSAIN, directeur général, aura son bureau quai de Limoges, 42, à Saumur. (281)

**CONSTRUCTION D'UN PONT**

SUR LE THOUBET A GASTINE

Et d'une partie de chemin aux abords.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, que le samedi 1<sup>er</sup> juillet 1876, à une heure de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais en un seul concours, des travaux, pour la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière du Thouet, d'un aqueduc à plusieurs voies, au passage du chemin vicinal ordinaire de Saint-Just à La Motte.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la Sous-Préfecture de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMMUNE D'AMBILLOU.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune d'Ambillou prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie d'Ambillou, le dimanche 9 juillet 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux de vicinalité, sur la mise à prix de 7,679 fr. 36 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Gennes, chez M. l'Agent-Voyer du canton de Gennes, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSE rue Saint-Jean, à Saumur.

**LETTRES**

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

SUIVIES D'UNE

ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE

Par M. l'abbé MERIT,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2<sup>e</sup> ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Vient de paraître :

**COMPTABILITÉ-DUCHÂTEAU**

La *Comptabilité-Duchâteau* est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode; où, au moyen de figures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8<sup>o</sup> cartonné et franco par la poste : 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 15 jours à l'avance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.